

France-... / Votre visa en ligne ([https://france-visas.gouv.fr/en\\_US/web/france-visas/mon-visa-...](https://france-visas.gouv.fr/en_US/web/france-visas/mon-visa-...))



## Aide

**Brexit : Vous êtes membre de famille de ressortissant britannique établi en France avant le 1er janvier 2021 ?** Le 1er janvier 2021, de nouvelles conditions sont applicables pour l'entrée et le séjour des Britanniques et des membres de leur famille en France. Vérifiez si vous êtes bénéficiaire de l'accord de retrait. (</web/france-visas/brexit>)

**Important :** Si vous ne trouvez pas votre document ou votre motif de voyage, merci de contacter votre centre des visas. (</web/france-visas/ma-page-pays?caller=depotVisas>)

**Attention :** Les résultats fournis par l'assistant-visas ne sont pas juridiquement contraignants.

**Vous êtes bénéficiaire de l'accord de retrait ?** Merci de sélectionner **obligatoirement court séjour** puis le projet **Visa d'entrée pour bénéficiaire de l'accord de retrait**.

## Assistant Visa

Ai-je besoin d'un visa ?  
Pièces justificatives Montant à Payer

### Rappel de votre demande

**Nationalité :** Marocaine

**Age :** 39

**Lieu de résidence et de dépôt de la demande :** Maroc

**Type de visa demandé :** Court séjour (≤ 90 jours)

**Destination :** France métropolitaine

**Document de voyage :** Passeport ordinaire

**Emis par :** Maroc

**Projet :** Tourisme

**Motif :** Tourisme / Visite privée

### Justificatifs à fournir

La liste des pièces justificatives à fournir est la suivante :

### Pré-requis

- Photographie d'identité.
- Si vous n'êtes pas un ressortissant de votre pays de résidence : preuve de votre résidence légale dans ce pays (titre de séjour...).
- Un document de voyage, délivré depuis moins de 10 ans, comportant au minimum deux pages vierges, d'une durée de validité supérieure d'au moins 3 mois à la date à laquelle vous avez prévu de quitter l'Espace Schengen ou, en cas de long séjour, d'une durée de validité supérieure d'au moins trois mois à la date d'expiration du visa sollicité. Veillez à transmettre (numériser) TOUTES LES PAGES de votre document de voyage comportant des visas, cachets d'entrée et sortie ou toute autre inscription.

### **Objet du voyage/séjour**

- Confirmation de la réservation d'un voyage organisé ou tout autre document indiquant le programme envisagé.
- Pré-réservation du billet aller-retour d'avion, d'autobus ou de bateau.

### **Assurance médicale de voyage**

- Attestation d'assurance médicale de voyage (voir FAQ pour détails).

### **Hébergement**

- Réservation d'hôtel ou moyens suffisants pour couvrir les frais d'hôtel (viatique de 120 Euros/jour) ou contrat de bail ou certificat de propriété. En cas d'hébergement chez un particulier : attestation d'accueil (formulaire Cerfa).

### **Ressources**

- Originaux des relevés bancaires des trois derniers mois, des trois derniers bulletins de paie ou justificatifs de pension et/ou autre preuve de la propriété de biens ou d'autres moyens de subsistance, selon le cas.

### **Preuve d'installation dans le pays de résidence**

- Salariés : attestation de travail et attestation de déclaration de salaires délivrée par la CNSS. H/F d'affaires, commerçants, prof. libérales : inscription de la société au registre du commerce, statuts de la société, original de la patente et de l'IRG pour l'année en cours, déclaration du dernier paiement en date d'autres impôts effectué, relevés bancaires des 3 derniers mois, carte prof. du demandeur ou attestation de l'ordre prof. Fonctionnaires : attestat° de fonction et copie R/V de la carte CNOPS.

Retraités : attestat° de pension. Agriculteurs : attestat° d'exploitant agricole, certificat de titre de propriété agricole. Etudiants : certificat de scolarité/carte d'étudiant pour l'année en cours, original de l'acte de naissance ou livret de famille, document de prise en charge signé et légalisé établissant la

situation socio-professionnelle des parents / représentants légaux ET tout document attestant des liens personnels dans le pays de résidence (copie d'acte de mariage, du livret de famille...)

## Tarif applicable

**Le montant à acquitter est de : 80 euros (€), soit environ 865 DIRHAM (marocain).**

Ce montant est donné à titre indicatif et doit être acquitté dans la monnaie spécifiée par le Consulat / Ambassade. Certains cas particuliers peuvent donner lieu à des tarifications spécifiques selon la réglementation en vigueur.

Le montant indiqué dans la monnaie locale est soumis aux variations des taux de change et est susceptible d'évoluer.

[← Précédent](#) [🖨 Imprimer](#)